



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## retraites complémentaires

Question écrite n° 41112

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'amélioration de l'information et de la communication des institutions de retraite complémentaire. En effet, de nombreux salariés, du privé ou du public, sont amenés à constater les difficultés rencontrées dans leurs contacts avec leurs organismes, notamment pour obtenir diverses informations ayant trait à leurs carrières et leurs cotisations. Ils font état de répondeurs automatiques bloqués, de serveurs téléphoniques inadaptés, d'absence de suivi dans les réponses demandées, de documents ne comportant pas de numéro de télécopie ou d'adresse électronique. Certaines caisses de retraite complémentaire ne semblent pas intéressées par les rentrées de cotisations et de versements de leurs adhérent(e)s. Cette situation n'est certes pas générale mais elle existe bel et bien et est assez regrettable, car elle va tout à fait à l'encontre des déclarations gouvernementales et de celles des dirigeants de ces caisses devant leur conseil d'administration. Il convient de reconnaître, pour certaines expériences vécues personnellement, qu'un certain manque de professionnalisme existe dans certains services de quelques caisses de retraite complémentaire, dont il conviendrait grandement d'améliorer l'efficacité. Une enquête autorisée et spécialisée sur ce dossier mériterait donc d'être lancée. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette suggestion.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41112

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 février 2009, page 979

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)